

Depuis le 1^{er} janvier 2010, le réseau ARCOS applique à ses collaborateurs la grille de classification des fonctions spécifique aux réseaux de soins vaudois (CORES). Celle-ci est issue de la grille de classification commune (CCT) aux établissements sanitaires parapublics vaudois et tient compte des spécificités des réseaux.

GRILLE DE CLASSIFICATIONS DES RESEAUX DE SOINS VAUDOIS

1. CLASSIFICATION DES INFIRMIERES DE LIAISON ET DES COORDINATRICES BRIO

1.1 Grille commune de la CCT

Fonctions	Classes	Conditions/ qualifications
Soignant diplômé C	15/17	Diplôme (infirmier niveau 1) ou certificat et responsabilités particulières reconnues
Soignant diplômé B	17/19	Diplôme HES / ES (infirmier) ou équivalent Diplôme ou certificat et responsabilités particulières reconnues
Soignant diplômé A	19/21	Diplôme HES / ES ou équivalent + responsabilités supérieures à 17/19
Soignant diplômé avec spécialisation B	20/22	Diplôme HES / ES ou équivalent + formation de spécialisation
Soignant diplômé avec spécialisation A	21/23	Diplôme HES / ES ou équivalent + formation de spécialisation + responsabilités

1.2 Grille spécifique aux réseaux

Fonctions	Classes	Conditions/ qualifications
Soignant diplômé A	19/21	Infirmière de liaison ou coordinatrice Brio avec un diplôme HES / ES ou équivalent
Soignant diplômé avec spécialisation B	20/22	Infirmière de liaison ou coordinatrice Brio satisfaisant aux conditions de classification en 19/21 + une formation spécialisée de niveau CAS ou équivalent dans un domaine utile à la fonction : liaison-orientation, santé communautaire, gériatrie, psycho-gériatrie ... et des compétences en rapport avec cette formation ; par exemple, capacité de remplir la fonction de poolistes dans tous les services hospitaliers
Soignant diplômé avec spécialisation A	21/23	Infirmière de liaison ou coordinatrice Brio satisfaisant aux conditions de classification en 20/22 + responsabilités particulières telle que : infirmière ressource, agent qualité, gestionnaire de projet, encadrement de nouveaux collaborateurs pendant leur première année ...

2. Classification des coordinatrices de programmes

2.1 Grille commune de la CCT

Fonctions	Classes	Conditions/ qualifications
Soignant diplômé avec spécialisation A	21/23	Diplôme HES / ES ou équivalent + formation de spécialisation + responsabilités

2.2 Grille spécifique aux réseaux

Fonctions	Classes	Conditions/ qualifications
Soignant diplômé avec spécialisation A	21/23	<p>Coordinatrice de programmes avec un diplôme HES / ES ou équivalent, 5 ans d'expérience dans une fonction soignante dont 1 an dans une fonction soignante spécialisée</p> <p>+</p> <p>une formation spécialisée de niveau CAS ou équivalent dans un domaine utile à la fonction : diabétologie, soins palliatifs B2, hygiène, prévention et contrôle des infections</p> <p>...</p> <p>+</p> <p>la responsabilité de la coordination et du développement d'un programme de soins</p>

3. Classifications des assistants sociaux

3.1 Grille commune de la CCT

Fonctions	Classes	Conditions/ qualifications
Travailleur social B	17/19	Assistante sociale avec un diplôme HES / ES ou équivalent
Travailleur social A	19/21	Assistante sociale satisfaisant aux conditions de classification en 17/19 + responsabilités
Travailleur social avec spécialisation	20/22	Assistante sociale satisfaisant aux conditions de classification en 19/21 + Formation de spécialisation + responsabilités

3.2 Grille spécifique aux réseaux

Fonctions	Classes	Conditions/ qualifications
Travailleur social A	19/21	Assistante sociale avec un diplôme HES / ES ou équivalent Assure la fonction sociale de manière autonome en interface avec les partenaires du réseau et en tant que personne ressource pour ces derniers
Travailleur social avec spécialisation	20/22	Assistante sociale satisfaisant aux conditions de classification en 19/21 + une formation universitaire ou une formation spécialisée de niveau CAS ou équivalent dans un domaine utile à la fonction : assurance sociale, systémique ... + des compétences en rapport avec cette formation ; par exemple, conduite de projet ou de développement

4. CLASSIFICATION DES FONCTIONS ADMINISTRATIVES

4.1 Grille commune de la CCT

Fonctions	Classes	Conditions/ qualifications
Employé d'administration C	10 - 14	CFC de 3 ans. Le passage entre les classes se fait en tenant compte de la formation et du perfectionnement, de l'expérience acquise, des responsabilités prises et du parcours professionnel utile à la fonction
Employé d'administration B	14- 16	CFC de 3 ans + expérience et responsabilités supérieures à celles de l'employé d'administration C
Employé d'administration A	16 - 18	CFC de 3 ans + autonomie supérieure à celle de l'employé d'administration B
Responsable administratif E	18 - 20	CFC de 3 ans + autonomie totale dans la réalisation des tâches ou du domaine administratif
Responsable administratif D	20 - 22	CFC de 3 ans + autonomie totale dans la réalisation des tâches ou du domaine administratif + direction et encadrement de personnel administratif

4.2 Grille spécifique aux réseaux

Fonctions	Classes	Conditions/ qualifications
Employé d'administration C	10 - 14	CFC de 3 ans Le passage entre les classes se fait en tenant compte de la formation et du perfectionnement, de l'expérience acquise, des responsabilités prises et du parcours professionnel utile à la fonction
Employé d'administration B	14- 16	CFC de 3 ans + expérience et responsabilités supérieures à celles de l'employé d'administration C
Employé d'administration A	16 - 18	CFC de 3 ans + prise autonome de procès verbaux de synthèse, qualité rédactionnelle
Responsable administratif E	18 - 20	CFC de 3 ans + autonomie totale dans la réalisation des tâches ou du domaine administratif + responsabilités particulières (gestion, communication...)
Responsable administratif D	20 - 22	CFC de 3 ans + autonomie totale dans la réalisation des tâches ou du domaine administratif + direction et encadrement de personnel administratif ou responsabilités particulières complexes (assistanat ressources humaines ...)

5. CLASSIFICATION DES CADRES

5.1 Grille commune de la CCT

Fonctions	Classes	Conditions/ qualifications
Cadre en milieu de soins E	22 - 24	Diplôme HES/ES ou équivalent + formation de cadre + responsabilité supérieure au responsable d'équipe de soins ; ICUS hospitalier ; IC petit EMS
Cadre en milieu de soins D	23 - 25	Diplôme HES/ES ou équivalent + formation de cadre + responsabilité supérieure au Cadre en milieu de soins E ; ICUS hospitalier avec spécialisation ; IC moyen EMS
Cadre en milieu de soins C	25 - 27	Diplôme HES/ES ou équivalent + formation de cadre + responsabilité supérieure au cadre en milieu de soins D ; ICS hospitalier C ; IC grand EMS ; responsable moyen CMS
Responsable administratif C	22 - 25	Titre universitaire ou diplôme fédéral ou maîtrise fédérale + connaissances pointues dans le domaine particulier de travail
Responsable administratif B	25 - 28	Titre universitaire ou diplôme fédéral ou maîtrise fédérale + formations complémentaires ou post grade dans les domaines de spécialisation
Responsable administratif A	28 - 30	Titre universitaire ou diplôme fédéral ou maîtrise fédérale + formations complémentaires ou post grade dans les domaines de spécialisation. Assume la responsabilité de projets ou de secteurs importants

5.2 Grille spécifique aux réseaux

Fonctions	Classes	Conditions/ qualifications
Cadre en milieu de soins E	22 - 24	Responsable d'antenne / équipe (jusqu'à 10 équivalents plein temps) ; gère l'équipe et la représente auprès des partenaires de proximité ; formation de gestion correspondante à celle d'ICUS (300h)
Cadre en milieu de soins D	23 - 25	Infirmière cheffe ou responsable d'un dispositif multi-site (plus de 10 équivalents plein temps ou responsabilités particulières) ; gère l'équipe et la représente auprès des partenaires de proximité ; formation de gestion correspondante à celle d'ICUS (300h)
Cadre en milieu de soins C	25 - 27	Infirmière cheffe ou responsable d'un dispositif multi-site (plus de 10 équivalents plein temps ou responsabilités particulières) ; gère l'équipe et la représente auprès des partenaires de proximité ; formation de gestion correspondante à celle d'ICS (600h)
Responsable administratif C	22 - 25	Chargé de projet ; titre universitaire ou diplôme fédéral ou maîtrise fédérale + formation en gestion de projet
Responsable administratif B	25 - 28	Chef de projet (3 ans d'expérience dans la gestion de projet) ; titre universitaire ou diplôme fédéral ou maîtrise fédérale + formation en gestion de projet
Responsable administratif A	28 - 30	Adjoint de direction ; titre universitaire ou diplôme fédéral ou maîtrise fédérale + formation complémentaire en gestion ; assume des responsabilités importantes (tâches d'état major, secteurs opérationnels, projets)